



KAYAK N' CAUX FISHING CUP
D'YPORT

La section kayak de l'association « les pêcheurs de l'estran » vous propose cette année la compétition sur 2 jours.

COMPETITION :

Date : SAMEDI 13 et DIMANCHE 14 MAI 2023.

Lieu : YPORT, zone de pêche entre la roche de Vaudieu et Grainval sur une distance d'1 mille de la côte maxi.

Durée : de 8H00 à 16H00 non-stop le samedi et de 9H00 à 15H00 non-stop le dimanche.

ORGANISATION :

SAMEDI :

6H30 : Petit déjeuner.

7H00 : Briefing.

7H30 : Mise en place et contrôle des kayaks.

8H00 : Début de la compétition.

16H00 : Fin de la compétition, retour plage (Pénalité de retard 1 point / 5 minutes).

16H30 : classement provisoire.

DIMANCHE :

7H30 : Petit déjeuner.

8H00 : Briefing.

8H30 : Mise en place et contrôle des kayaks.

9H00 : Début de la compétition.

15H00 : Fin de la compétition, retour plage (Pénalité de retard 1 point / 5 minutes).

16H30 : classement final, remise des lots et pot de l'amitié.



DEROULEMENT DE LA COMPETITION :

Tous les poissons pour être comptabilisés devront faire la taille mini requise, (voir tableau des espèces).

Ils devront être mesurés, validés par les bateaux commissaires et remis à l'eau vivants.

Pour les bars, les 3 plus gros seront enregistrés et pour les autres poissons, 2 prises maxi par espèce et par manche.

TECHNIQUES DE PECHE AUTORISEES :

Leurre souple, leurre dure, et jig.

Traine, tenya, maidaï et teaser.

Une canne en action de pêche par pêcheur avec 3 hameçons maxi (le triple compte pour 1).

Autorisation d'usage de l'ancre flottante.

Mouillage, ancrage, amarrage et amorçage sont interdit.

Un dispositif pour tenir le poisson vivant.

Un moyen de mesure à poisson.

Aucun échange ou donation de poissons entre participant n'est autorisé.

REGLES DE SECURITE :

Se référer à la division 240 et 245 pour l'annexe de sécurité.

VHF obligatoire.

DROIT A L'IMAGE :

Ayant droit au respect de sa vie privée, toute personne peut s'opposer à la diffusion de son image sans son autorisation expresse quel que soit le type de support. Si la prise de vue a été accomplie « au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés alors qu'ils étaient en mesure de le faire » aucune infraction ne sera retenue. Durant cette compétition des photos et vidéos peuvent être utilisées en vue de promouvoir cette activité. Les participants qui veulent s'opposer à la diffusion de leur image doivent impérativement en informer les organisateurs. Toute absence de réponse sera considérée comme acceptation.

INSCRIPTION :

L'engagement sera validé après inscription en ligne ou à réception du bulletin d'inscription et du versement d'une participation d'un montant de 50€ pour les 2 jours ou 40€ sans paniers repas (uniquement en chèque ou CB sur le site). La destruction de celui-ci ne se fera qu'en cas d'annulation de la compétition par les organisateurs car nous n'encaissons pas les chèques aussitôt donc pas de remboursement mais destruction.



Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions suivantes :

Du règlement de la compétition.

Seules les personnes majeures peuvent participer.

Obligation de posséder à bord du kayak le matériel de sécurité réglementaire (voir fiche de sécurité ci-jointe)

Je déclare :

Pratiquer couramment la pêche récréative en kayak & maîtriser les gestes du lancer de leurres.

Qu'aucune contre-indication médicale ne m'interdit la pratique de ce loisir.

Etre titulaire d'une assurance responsabilité civile.